TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, METAL, CARTON ET LES PAPIERS SE TRIENT

A compter du 1^{er} janvier 2023, vous devez trier la totalité de vos emballages (plastique, papier, métal) et les déposer dans votre sac de tri (sac jaune).

Toutes les bouteilles ; sa flacons et bidons (avec bouchons)...



Tous les emballages en métal : bidons, aérosols, conserves, canettes...



Toutes les boîtes, pots, barquettes...



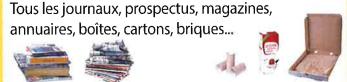
Tous les petits contenants en métal : capsules à café ; capsules et couronnes ; bidules...



Tous les sacs, sachets, tubes, sur-emballages, films plastiques...



ns plastiques...





ADOPTEZ LES BONS GESTES

- triez en vrac
- sans imbriquer
- videz les contenus

À JETER

Ordures ménagères, Objets en plastique, Vaisselles cassées, Produits d'hygiène...



EN APPORT VOLONTAIRE

Pots, bocaux, bouteilles et flacons en verre

Pour localiser la benne à verre la plus proche







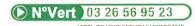
Tous les autres déchets sont à apporter dans un point de collecte adapté



L'APPLI GUIDE DU TRI

ou www.consignesdetri.fr





www.ccgvm.com